

PLU : REUNION PUBLIQUE

Lors de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2012, le projet de PLU et le bilan de la concertation ont été arrêtés.

Actuellement le projet est en consultation auprès des personnes publiques associées.

Le délai prendra fin le 24/01/2013.

Afin de porter à votre connaissance l'ensemble du projet, une réunion publique a été fixée en

Janvier 2013 à la salle polyvalente

(la date vous sera confirmée courant janvier).

Le cabinet d'urbanisme chargé du dossier sera présent lors de cette rencontre.

Information sur la compétence « transport »

La Communauté de Communes du Genevois a repris la compétence « transport » dont le transport scolaire. La CCG prend en charge la gestion, l'organisation et les infrastructures de ces transports. La convention signée avec le Conseil général lui transfère les marchés en cours et l'enveloppe financière qui lui est attribuée.

La CCG a pour tâche la gestion des inscriptions des élèves tant sur les circuits internes qu'externes (Annemasse, Anney, etc).

Le coût pour chaque élève varie de 800 € à 1 000 € ; la cotisation des familles est de 27 € et la différence est réglée par la collectivité.

Informations générales et associatives

Brûlage de sapins, samedi 12 janvier 2013 à midi sur le parking face à la salle polyvalente

Manifestation organisée par Le Sou des Ecoles de Feigères, buvette et pour vous restaurer, diots, pommes de terre.

Contact : 06 31 85 22 78

Le monoxyde de carbone

L'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé nous rappelle que l'intoxication au monoxyde de carbone est une des intoxication les plus graves. Selon les données de cet Institut entre le 1^{er} septembre 2011 et le 2 avril 2012, 3228 personnes ont été exposées à des émanations de CO₂, 541 d'entre elles ont été hospitalisées et 30 sont décédées. Ces intoxications sont le plus souvent liées à un défaut de fonctionnement sur un appareil à combustion (comme une chaudière, une gazinière, etc.), une absence d'aération et/ou de ventilation ou encore l'obstruction des grilles d'aération et des conduits de fumée. L'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint et l'utilisation inappropriée à l'intérieur des locaux par exemple, de groupes électrogènes, de braseros, de barbecues, demeurent également des causes d'intoxication récurrentes, tout particulièrement en période de grand froid. Pour éviter ces risques et améliorer la qualité de l'air intérieur chez soi, un certain nombre de gestes de prévention doivent être adoptés et mis en pratique tout au long de l'année. L'information sur ces gestes simples, mais essentiels, figure sur des documents disponibles en mairie.

Assemblée Générale de l'AMAP

La Ronde des Légumes

Depuis plus de 6 mois, l'AMAP, La Ronde des Légumes, a été créée à Feigères. Elle propose des paniers de légumes bio produits par Magali et Grégory Doucet exploitants à Jurens et par Emmanuel Dessemme, jeune agriculteur installé aux Bois Blancs à Feigères. L'AMAP, La Ronde des Légumes, organise les relations entre ces producteurs et les consommateurs.

Son assemblée générale aura lieu le **mercredi 16 janvier 2013 à 20h00, à la salle polyvalente.**

Les adhésions pour la nouvelle saison se feront à l'issue de l'assemblée. Nous espérons vous y voir nombreuses et nombreux ! Un verre de l'amitié clôturera cette soirée. **Pour tout renseignement, vous pouvez écrire à l'adresse mail : larondedeslegumes@hotmail.fr, ou consulter le site www.larondedeslegumes.stew.com**

Vous cherchez une activité, vous recevez de la famille ou des amis ?

L'équipe de l'Office du tourisme de Saint-Julien et du Genevois vous attend avec de nombreuses idées pour vos sorties et loisirs. Avec des enfants, des amis, en solo ou en amoureux, il y en a pour tous les goûts.

Retrouvez l'actualité du canton, les rendez-vous à ne pas manquer, les visites et ateliers pour enfants, les sorties sportives organisées (marche nordique, raquettes à neige, etc.), les sorties festives pour rencontrer du monde et plein d'autres bons plans, à deux pas de chez vous.

Pour contacter l'Office du tourisme, au 04 50 04 71 63 ou par mail : info@tourisme-genevois.fr



Que se passe-t-il à Feigères ?

Feigéroises, Feigérois,

En cette fin d'année, il me revient, en l'absence du Maire, de rédiger cet édit. Le dernier bulletin nous permet de retracer tout ce qui a été fait, mis en route, ou projeté au cours de l'année qui vient de s'écouler. C'est aussi l'occasion de rappeler ce que nous pensons être bénéfique pour notre Commune, pour notre vie de tous les jours et pour ce que l'on appelle les services à la population. Pour 2012, en relisant les bulletins mensuels, comme le spécial annuel de juin, je pense que tout vous a été détaillé. Les éditos de chacun des signataires ont contribué à une très large information de ce que nous avons délibéré en Conseil municipal. Je ne reviendrai donc pas sur cette année, mais vous parler de 2013 : dernière ligne droite de notre mandat municipal, sachant que durant les trois premiers mois de l'année 2014, les élections municipales de la mi-mars focaliseront l'attention et les énergies de chacun. En attendant, en 2013, nous travaillerons d'arrache-pied pour concrétiser nos souhaits et réaliser les besoins d'une commune comme la nôtre.

Le Plan Local d'Urbanisme, qui est dans sa dernière mouture, vous sera présenté en séance publique courant janvier, par le maire, de passage entre deux voyages. Vous serez largement informés de la date et de l'heure de la réunion à la salle polyvalente. L'enquête publique, les conclusions du Commissaire enquêteur feront suite à cette présentation, puis viendra le vote par le Conseil municipal. Le PLU sera un document opposable aux tiers dans la fin du premier semestre.

En 2013, l'investissement sera orienté vers le patrimoine communal, ses bâtiments, sa voirie et son environnement.

Le groupe scolaire retiendra toute notre attention, en particulier pour diminuer le coût du chauffage. Nous réorganiserons le local technique de la salle polyvalente, etc.

En ce qui concerne la voirie les projets porteront sur la Route de St Julien : le trottoir, la piste cyclable, puis le ralentissement de la vitesse des automobilistes avec la réalisation définitive des chicanes Route de Présilly ; l'amélioration, pour plus d'efficacité, des « gendarmes couchés » Route du Châble. Une réflexion sur une sécurisation des piétons sur les secteurs sensibles aux excès de vitesse sera engagée par les élus, sans oublier l'entretien des voiries par un simple goudronnage ou plus si nécessaire.

Dans le domaine de la vie scolaire et associative la nécessité d'entreprendre la construction d'un local adapté à la restauration scolaire, à la garderie périscolaire et à la vie associative, se fait de plus en plus pressante. Il nous faut rechercher un architecte pour concrétiser les volumes et espaces pour chacune des activités. Bien d'autres investissements sont nécessaires, d'autres services sont à améliorer ou encore à créer ; chaque responsable de commission vous informera des projets issus de la réflexion de toute l'équipe municipale.

Le budget, sans quoi rien ne se fait, sera la concrétisation des souhaits pragmatiques et réalistes de chacun de nos collègues. Avec un impératif : ne pas faire évoluer les dépenses de fonctionnement afin de réaliser un fort autofinancement pour le budget investissement. Nous devons tenir compte aussi du fait que la loi de programmation des finances publiques 2012-2017 prévoit le maintien en valeur des dotations versées aux collectivités locales en 2013 dans la prolongation des mesures adoptées en 2012, puis une diminution des enveloppes à destination des collectivités en 2014 et 2015. Quant au budget eau, la compétence eau sera à la charge de la Communauté de Communes du Genevois et nous ne voterons donc plus ce budget en 2013.

Cet édit ne peut tout reprendre, je me garde d'aller plus loin ; nous aurons les douze mois prochains pour vous informer de nos décisions.

En attendant, au nom de notre Conseil municipal, je voudrais vous souhaiter, très simplement, mais du fond du cœur, d'heureuses fêtes de fin d'année. Tous mes vœux de bonne santé, force et cohésion familiale pour faire face à l'avenir.

Que 2013 soit l'année de la réalisation de vos projets ou de vos envies, Feigéroises, Feigérois, soyez assurés de notre entier dévouement.

Bien à vous, le Maire-adjoint, André Borgognon

MAIRIE DE FEIGERES, 152, chemin des Poses du Bois, BP 30612, 74166 Feigères Cedex

Tél : 04 50 49 24 60, Fax : 04 50 49 13 10, Courriel : mairie@feigeres74.fr

Décembre 2012

n° 11

Conseil municipal - Séance du 13 décembre 2012

Tirage au sort des invités du Conseil

Le Maire-adjoint remercie les personnes présentes, Mmes Léonard, Bret et M. Machecourt et procède au tirage au sort des invités du Conseil de janvier 2013.

Participation financière à l'Agenda 21

En octobre, la Commune a participé à un appel à projet lancé par la DREAL. Le 30 novembre, une réunion a permis d'envisager le financement de l'évaluation des actions de l'Agenda 21. Pour cela, la Commune doit mettre en place la consultation d'un bureau d'études afin que celui-ci prenne en charge cette dernière phase d'évaluation. Le coût de l'opération est estimé à 10 000 € et une subvention de l'ordre de 80 % au maximum pourrait être accordée à la Commune par la DREAL. Le Conseil approuve la consultation d'un bureau d'études et la participation de 10 000 € sous réserve de l'acceptation du dossier et de l'obtention de la subvention.

Participation au financement de la protection sociale des agents

Le Maire-adjoint indique au Conseil qu'il convient de fixer par délibération le montant des participations de la Commune au financement de la protection sociale de ses agents. Le Maire-adjoint propose que la Commune participe financièrement à la couverture du risque « prévoyance » et « santé » à compter du 01/01/2013. Le montant de cette participation sera établie en fonction du temps de travail hebdomadaire des agents. Le Conseil accepte cette participation financière.

Régime indemnitaire pour les agents titulaires, contractuels ou stagiaires

Afin d'améliorer et de prendre en considération la complexité des missions à accomplir par les agents, le Maire-adjoint propose que soient instaurées au 01/01/2013 les dispositions concernant le régime indemnitaire en matière de rémunérations des agents titulaires, stagiaires et contractuels à partir du 4^{ème} mois de travail. Le Conseil accepte ce régime indemnitaire.

Travaux d'éclairage post-diagnostic

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de réalisation des travaux d'éclairage, la Commune doit approuver le plan de financement. Après en avoir pris connaissance, le Conseil approuve le plan de financement, sa répartition financière ainsi que les annuités d'amortissement.

Retrait de l'article 1 de l'avenant n°1 de délégation de service public d'eau potable

Par délibération du 12/01/2012, la Commune a pris un avenant au contrat d'affermage avec Véolia Eau, ; l'article 1 précise pour que Véolia Eau assure les charges d'achat d'eau, or ceci n'a pas été mis en œuvre lors de la facturation du 2^{ème} semestre 2012. Avec le transfert de la compétence eau à la CCG, cette modification du contrat n'a plus de raison d'être. Le Conseil municipal accepte de retirer cet article de l'avenant n° 1.

Urbanisme :

Déclarations préalables

- **Sortino Salvatore** : Route de Grossaz, construction d'une véranda;
- **Buenadicha Patrice** : Allée de la Cumaz, construction d'une véranda;
- **SCP Dupont Bernard** : Malchamp, division foncière;
- **Muller Frédéric** : Allée de la Corne, construction d'une piscine;
- **John Pascale** : Chemin de Ravoire, construction d'une pergola, *Permis de construire*
- **Merle Philippe** : Allée au Bruaz, construction d'une véranda et fermeture du balcon,
- **Compois Karine et Stéphane** : Clos de l'Agnellu, construction d'une maison individuelle.

Aménagement de l'ancien local technique

Le Maire-adjoint propose au Conseil de réaménager l'ancien local technique de la salle polyvalente en deux volumes. Pour cela, une étude devra être menée afin d'envisager les possibilités du bâtiment avant le démarrage de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ce réaménagement et le financement à hauteur de 4 784 € d'une mission de maîtrise d'œuvre par l'architecte Desvallées.

Vente de parcelles à la Z.A

Le Maire-adjoint rappelle au Conseil qu'il avait été délibéré lors de la séance du 08/11/2012 la location des parcelles 160 - 161 et 162 p2 à la zone artisanale pour un montant de 4 € le m². Les intéressés jugeant le prix trop élevé demandent désormais à la Commune de leur vendre les parcelles comme décidé le 13/10/2011. Le Conseil accepte de vendre les parcelles mais demande aux intéressés une attestation bancaire.

Transfert du marché par SFR à VTI.

Le Maire-adjoint rappelle au Conseil que la Commune possède un contrat avec SFR pour les portables du service technique. Une demande de SFR a été faite afin que la commune accepte un avenant au contrat. Il s'agit d'approuver le transfert du marché par SFR à VTI dans le cadre de la procédure de fusion absorption entre ces deux sociétés, sachant qu'à la date de réalisation effective de l'opération, VTI prendra la dénomination sociale de SFR. Le Conseil Municipal approuve le transfert du marché.

Dispositif de la télétransmission des actes administratifs

Le Maire-adjoint évoque la possibilité pour la Commune de participer à la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité. Il s'agit de signer avec le Préfet une convention comprenant le dispositif homologué de télétransmission. Le Conseil municipal accepte ce dispositif.

Location de la lame à neige à l'entreprise Lyard

Le Maire-adjoint rappelle que l'entreprise Lyard effectue le déneigement pour la Communauté de Communes du Genevois sur le site de la déchetterie. Le Maire-adjoint propose au Conseil de louer la lame à neige de la Commune à l'entreprise Lyard durant la période hivernale pour effectuer le déneigement.

En contrepartie, la Commune percevra 20 € par heure d'utilisation. Il n'y aura aucun impact sur le déneigement de la Commune par l'entreprise Lyard. Le Conseil accepte cette proposition.

Choix d'une entreprise pour la construction d'un réservoir d'eau potable et le raccordement au réseau public de distribution

Le Maire-adjoint explique au Conseil qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée en vue de créer un réservoir d'eau potable de 600 à 800 m³ et le raccordement au réseau public des conditions pour le dispositif de

Maîtrise
Monsieur le Maire rappelle qu'un agent est employé de la Commune au grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe depuis le 01/07/2007. Cet agent a rempli les conditions pour le dispositif de

Décisions modificatives de budget

- Le Budget eau a été réajusté en section investissement et fonctionnement.
- Le Budget principal en section fonctionnement.

Avis et Réglementation

La compétence eau potable est transférée à la Communauté de Communes du Genevois (CCG)

A partir du 1^{er} janvier la Communauté de Communes du Genevois (CCG) assumera l'ensemble des investissements concernant l'eau potable. L'exploitation des ouvrages sera assurée soit en direct par une régie, soit confiée à l'opérateur privé actuel. Elle prend en charge cette nouvelle compétence dans un esprit de concertation et de transparence. Ses objectifs sont une harmonisation du service et des redevances sur l'ensemble du territoire.

Il y a un an, les élus ont défini ensemble le projet politique et ont arrêté une stratégie de développement pour le territoire. Dans le domaine de la qualité de vie, ils ont notamment réaffirmé leur volonté « d'exploiter les ressources en eau de manière optimale » tout en s'engageant à un service de qualité. Durant une année, ils ont mené une réflexion pour définir, ensemble, les modalités de transfert de la compétence « eau potable ». Les différents débats ont permis de lever les interrogations et la Communauté de Communes a tenu compte des remarques de chacun. Le 26 mars 2012, le conseil communautaire s'est prononcé pour le transfert de la compétence à compter de janvier 2013. La Communauté de Communes assurera la gestion du service eau potable, du captage dans les sources ou dans les nappes, jusqu'à votre robinet.

Une gestion intercommunale permettra de raisonner à l'échelle d'un bassin de vie, d'optimiser le fonctionnement des installations et la distribution de la ressource. La mutualisation des moyens permettra de maintenir une eau de qualité et en quantité suffisante pour l'ensemble des communes de la CCG. La gestion par la CCG donnera une vision à long terme des investissements, un suivi des travaux au plus près, une harmonisation des prix et une maîtrise des coûts, grâce à une bonne connaissance des réseaux et équipements.

La production, le stockage et la distribution de l'eau potable nécessitent des investissements élevés et d'importantes structures techniques. Le territoire de la porte Sud de Genève dispose de différentes ressources en eau : les sources et la nappe franco-suisse du Genevois. Concernant le stockage de l'eau, les 45 réservoirs appartenant précédemment aux Communes seront désormais sous la responsabilité de la CCG. Celle-ci se chargera des travaux de rénovation et de renouvellement.

Pour la partie distribution, la CCG s'est engagée sur un programme de travaux de renouvellement des installations de 1.5% par an soit environ 5 km, ces travaux seront réalisés dans les 17 communes de la CCG et sont en majorité financés par la redevance d'eau potable qui figure sur votre facture.

Pour les 7 communes sous contrat d'affermage, comme Feigères, le fermier poursuit ses missions selon les termes du contrat jusqu'à échéance de celui-ci, mais sous la responsabilité de la CCG.

Concernant notre commune, il faudra contacter à partir du 1^{er} janvier 2013 :

- ⇒ Problème d'eau potable, j'appelle VEOLIA au 0810 000 777,
- ⇒ Problème d'assainissement des eaux usées, j'appelle la CCG au 04 50 959 960.

Quant à la facturation de la consommation :

- ⇒ L'eau potable : facture émise par VEOLIA,
- ⇒ L'eau assainie : facture émise par la CCG

A compter du 14/11/2012, la Commune a établi une vacance pour un poste d'agent d'accueil et d'Etat-civil. Cette offre est valable jusqu'au 31/01/2013 pour un recrutement au 01/04/2013. L'offre N° 181436 est consultable sur la Bourse d'emplois du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, les candidatures sont à adresser à la Mairie de Feigères.